



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

N° 16-19

Objet :

**Travaux de renouvellement du
réseau d'assainissement et d'eau
potable rue Poutignat à Roanne.**

Vu le rapport suivant :

Attribution

Une consultation a été lancée pour la passation du marché de travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et d'eau potable rue Poutignat à Roanne. Une publicité a été mise en ligne le 4/05/2016 sur le site du BOAMP sous la référence n 2016_126 BOAMP.

A la date de remise des plis, le 24/05/2016, six plis avaient été reçus pour les candidats suivants :

- SMTP;
- CHAVANY TRAVAUX PUBLICS;
- CHOLTON;
- TPCF;
- SADE ;
- LMTP .

La commission d'examen des marchés du 13/06/2016 a émis un avis favorable à l'admission de toutes les candidatures.

La commission d'examen des marchés du 20/06/2016 a proposé de retenir l'offre variante « grès » de la société LMTP pour un montant estimatif de 229 519,50 € HT.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'admettre toutes les candidatures;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20160624-DC16

**2°) d'attribuer le marché de travaux de renouvellement du réseau
d'assainissement et d'eau potable rue Poutignat à Roanne à la société LMTP
pour son offre variante « grès », pour un montant estimatif de 229 519,50 € HT ;**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2016

3°) de signer le marché correspondant ;

4°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le

12 4 JUIN 2016

Le Président,

Daniel FRECHET